Le texte unique renferme par contre une disposition à laquelle le Canada attache la plus haute importance. S'écartant de la règle générale qu'il propose pour la zone économique, il autoriserait l'Etat côtier à décréter et à faire observer ses propres lois et règlements non discriminatoires pour assurer la protection du milieu marin dans les régions vulnérables, où l'équilibre de l'environnement est extrêmement fragile et où un climat particulièrement rude risque d'entraver ou de rendre extrêmement périlleuse la navigation. Si elle est retenue dans le traité final, cette disposition confirmera le droit du Canada de prendre des mesures spéciales pour protéger le milieu marin dans l'Arctique, comme il l'a déjà fait en 1970 lorsqu'il a adopté la Loi sur la prévention des eaux arctiques. On espère que l'inclusion de cette règle spéciale dans le texte unique contribuera grandement à promouvoir l'objectif canadien de protection des "régions vulnérables".

La recherche scientifique

A partir de l'accord provisoire conclu à Caracas sur les principes généraux régissant la recherche scientifique marine et la coopération internationale et régionale, la troisième Commission a progressé dans la bonne voie en proposant des articles portant sur le régime des installations scientifiques étrangères dans la zone économique d'un Etat côtier et sur la responsabilité et les obligations de la nation étrangère dans les cas de dommages causés à l'Etat côtier pendant l'exécution d'un programme de recherche scientifique.

Il a été impossible de se mettre d'accord sur la question controversée du droit de regard de l'Etat côtier sur les recherches scientifiques effectuées dans sa zone économique par des nations étrangères. La lutte est engagée entre, d'une part, les Etats qui considèrent que de telles recherches doivent être effectuées pourvu que l'Etat côtier en ait été avisé à l'avance et invité à y participer et, d'autre part, les nombreux Etats côtiers en voie de développement qui maintiennent que toute recherche ne saurait être entreprise sans leur autorisation